

D'APRÈS LA LOI, UN BÂTIMENT DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT ACCESSIBLE À TOUS MAIS C'EST PAS OBLIGÉ.

→ *Sondage IFop : « 90% des Français disent NON aux dérogations à l'accessibilité ! »*

Journée nationale d'actions
« Des bâtons dans les roues »
mardi 27 septembre 2011

**Cahors : une
députée s'engage**

Dossier de presse

Contact presse :

Yves-Eric Desmoulins : 06 12 50 37 34

Evelyne Weymann evelyne.weymann@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37



POUR UNE SOCIÉTÉ ACCESSIBLE À TOUS

Sommaire

Journée nationale d'actions du 27 septembre : 90% de la population et 42 villes réunies pour dire NON aux dérogations !	3
Loi Blanc et proposition de loi Doligé : chronique d'une mort annoncée de la loi de 2005	5
Ces fausses « vérités » sur l'accessibilité	6
Résultats du sondage IFOP	7
Ville par ville : la mobilisation en région , Mobilisation à Cahors	9
Revendications : pour une France accessible à tous !	11

**Journée nationale d'actions du 27 septembre :
90% de la population et 40 villes réunies
pour dire NON aux dérogations !**

Dans le cadre de sa campagne « Des bâtons dans les roues », l'Association des paralysés de France (APF) se mobilise partout en France mardi 27 septembre 2011 pour dire « Oui à la conception universelle ! Non aux dérogations ! ».

La loi Paul Blanc et la proposition de loi Eric Doligé vident la loi handicap et le délai de 2015 de leur sens en autorisant les possibilités de dérogations à l'accessibilité sur les bâtiments neufs et existants.

Selon un sondage IFOP / APF, 1 Français sur 3 a des difficultés d'accessibilité ; 90% des Français considèrent que les objectifs de la loi handicap de 2005 sont prioritaires et doivent être atteints ; et 91% de la population considèrent que l'accessibilité est un enjeu de société qui concerne tout le monde et sur lequel il faut investir. Et la mobilisation des Français ne s'arrête pas là : plus de 28 000 personnes ont signé la pétition pour dire « Oui à la conception universelle ! » sur www.desbatonsdanslesroues.org et des dizaines de députés et sénateurs se sont engagés à défendre le principe d'accessibilité universelle.

Mais l'Etat et les pouvoirs publics n'ont que faire de l'opinion des Français ! En élargissant les possibilités de dérogations sur les bâtiments neufs et existants, ils ont cédé aux pressions des lobbies et des promoteurs immobiliers. Les pouvoirs publics ne prêtent aucune attention aux préoccupations des Français alors que près de la moitié d'entre eux estime que l'accessibilité concerne tout le monde.

La France, qui a déjà un retard considérable dans le chantier de l'accessibilité, vit désormais un retour en arrière de près de 40 ans, imposé par les décideurs publics. Cette entrave à la liberté de circuler ne peut plus durer et l'APF appelle tous les citoyens révoltés par cette situation à se mobiliser lors de la journée nationale d'actions mardi 27 septembre.

➤ **Sondage IFOP / APF : « Les Français et l'accessibilité »**

L'étude¹ réalisée par l'IFOP pour l'APF est sans appel : l'immense majorité des Français est consciente de l'enjeu de société que représente l'accessibilité et juge qu'il reste encore beaucoup à faire ! L'Etat serait-il le seul à n'avoir toujours pas compris ce message ?

En effet, la quasi-totalité des Français (plus de 90%) juge que l'accessibilité est un domaine dans lequel il reste beaucoup de progrès à accomplir et considère qu'il faut investir dans cet enjeu qui touche tout le monde et pas uniquement les personnes en situation de handicap. De plus, l'immense majorité des Français pensent que les objectifs de la loi de 2005 sont prioritaires et doivent être atteints afin que la France soit accessible en 2015. Pour finir, 2 Français sur 5 déclarent que chaque citoyen est susceptible de rencontrer des difficultés d'accessibilité dans sa vie, et près de 1 Français sur 3 a souvent rencontré des problèmes d'accessibilité. Concernant l'implication des pouvoirs publics, 60% des Français considèrent que l'enjeu n'est pas bien pris en compte.

Ces chiffres sont clairs : les Français ne sont pas dupes ! Les promesses et les prétendues bonnes intentions des politiques ne trompent personne. Les Français, tous concernés par cet enjeu de société, constatent l'indifférence et l'abandon de ce chantier par les pouvoirs publics.

¹ Etude réalisée sur un échantillon de 1011 personnes représentatif de la population française âgés de 18 ans et plus, par questionnaire auto-administré en ligne du 6 au 8 septembre 2011.

➤ **27 septembre 2011 : 40 villes réunies pour dire leur colère !**

Face à ces attaques répétées et discriminantes envers les personnes en situation de handicap et leur famille, des manifestations sont organisées dans près de 40 villes partout en France. Paris, Lyon, Marseille, Lille, Strasbourg, Montpellier, Nantes, Orléans, Tours, Bordeaux, Poitiers, Caen, Nice, etc. : tous se mobilisent pour dire « Oui à la conception universelle ! Non aux dérogations ». Ainsi des marches vers les préfectures, des opérations de sensibilisation de l'opinion publique par la signature de pétition, des actions de protestation et d'interpellations des parlementaires auront lieu dans toute la France.

Focus sur Cahors : Une Députée s'engage aux côtés des personnes en situation de handicap.

Mme Orliac, Députée du Lot, s'est engagée depuis de nombreuses années pour soutenir la cause du handicap, notamment en adressant une question orale au premier ministre en février 2010, une contribution au débat sur les MDPH en février 2011 et en écrivant au ministre du travail au sujet de l'accessibilité en juin 2011.

La conférence de presse qui s'est tenue en sa présence dans les locaux de l'APF du Lot ce jeudi 22 septembre a permis de redire les revendications de l'association en prévision de l'action nationale du 27 septembre prochain. Une manifestation se tiendra sur le parvis de la mairie de Cahors pour faire signer la pétition et communiquer au grand public leurs inquiétudes face à un gouvernement qui légifère en leur défaveur.



De G à D : Yves-Eric Desmoulins, Directeur APF, Dominique Orliac, Députée du Lot, Bernard Monteil, Représentant Départemental APF, Isabelle Boulangué, Elue du Conseil Départemental APF. Photo APF: B Quercy.

Loi Blanc et proposition de loi Doligé : chronique d'une mort annoncée de la loi handicap de 2005

En l'espace de quelques mois, c'est le principe même d'accessibilité universelle qui a été mis à mal par les parlementaires. En s'attaquant d'abord aux bâtiments neufs avec la loi Paul Blanc, puis aux bâtiments existants avec la proposition de loi d'Eric Doligé.

- Proposition de loi Paul Blanc

Alors que la loi handicap de 2005 prévoit que toutes les constructions neuves soient accessibles à tous, la loi Paul Blanc, tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, ouvre la brèche aux possibilités de dérogations du cadre bâti neuf. Vivement contestée par l'APF qui a interpellé les parlementaires et lancé sa campagne « Des bâtons dans les roues », la loi a été définitivement adoptée par le Parlement début juillet.

Heureusement, le 28 juillet, le Conseil constitutionnel déclare l'article 19 - concernant les mesures de substitution à l'accessibilité - contraire à la Constitution. A noter qu'en deux ans, les sages et le Conseil d'Etat ont invalidé à quatre reprises des dispositions législatives ou réglementaires visant à assouplir les contraintes législatives de la loi handicap de 2005.

- Proposition de loi Eric Doligé

Le 16 juin, Eric Doligé, sénateur, remet un rapport, qui prévoit, entre autres, d'assouplir les obligations d'accessibilité aux collectivités locales. Ce document qui remet en cause les fondements de la loi handicap de 2005 s'attaque à l'accessibilité des bâtiments existants et propose de modifier la définition réglementaire de l'accessibilité, de considérer l'accessibilité en termes de services équivalents rendus à l'échelle d'un territoire et de supprimer le délit pénal.

Nicolas Sarkozy, qui affirmait lors de la deuxième conférence nationale du handicap qu'il « ne céderait pas sur l'échéance de 2015 », demande pourtant à Eric Doligé de faire une proposition de loi à partir des conclusions du rapport, déposée début août au Sénat. Bien qu'elle ne reprenne pas toutes les conclusions du rapport, cette proposition de loi prévoit tout de même, dès son article premier, des dispositions relatives à l'élargissement et à l'assouplissement des dérogations assorties de mesures dites « mesures de substitution ». Si les mesures de substitution peuvent être nécessaires dans le cas d'impossibilité technique avérée, elles tendent à se généraliser et sont contraires à l'esprit de la loi et au principe d'accessibilité et de conception universelle.

Quant aux dérogations, en les élargissant au « coût induit » des travaux à engager ou à la « capacité financière » des maîtres d'ouvrage, on donne un aval évident à tout décideur pour éviter l'obligation d'accessibilité. Ainsi le délai de 2015 n'est pas remis en cause mais vidé de son contenu !

Ces fausses « vérités » sur l'accessibilité !

Les arguments que les maîtres d'ouvrages et les parlementaires avancent pour justifier l'élargissement des possibilités de dérogations sont souvent fallacieux.

Morceaux choisis des pires arguments et des idées reçues sur l'accessibilité.

« *L'accessibilité ne concerne qu'une infime partie de la population.* »

L'APF ne cesse de le répéter : le principe d'accessibilité universelle n'est pas une demande catégorielle qui concernerait uniquement les personnes en situation de handicap ! L'accessibilité universelle constitue un enjeu de société majeur en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire : personnes âgées, blessés temporaires, parents avec poussettes, voyageurs avec une valise encombrante... 91% des Français pensent que c'est un enjeu de société qui concerne tous.

De plus, au regard du vieillissement de la population et de la réflexion sur la réforme de la dépendance, appliquer la conception universelle aujourd'hui, permettrait de ne pas solliciter la solidarité nationale plus tard pour l'adaptation des logements, en particulier pour les personnes âgées dans le contexte d'une démographie française vieillissante.

« *L'accessibilité coûte cher !* »

Selon une étude de la Banque mondiale, l'éventuel surcoût lié à l'accessibilité dans la construction de bâtiments neufs n'excède pas 1%! (Source : Design for all : implications for bank operations, octobre 2008).

De plus, la Banque mondiale évalue également entre 15 à 20 % les pertes de marchés touristiques en raison de l'inaccessibilité des infrastructures. L'accessibilité d'une France touristique constituerait un attrait non-négligeable en termes de qualité d'accueil et de prestations.

« *Dans l'existant, la législation ne tient pas compte de la réalité* »

Dans le cas des bâtiments existants, la loi du 11 février 2005 prévoit des possibilités de dérogations « *après démonstration de l'impossibilité technique de procéder à la mise en accessibilité ou en raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural ou lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences* ». Ces possibilités de dérogations constituaient un « compromis » acceptable pour les associations.

« *Dans certains cas, il est impossible de rendre accessible.* »

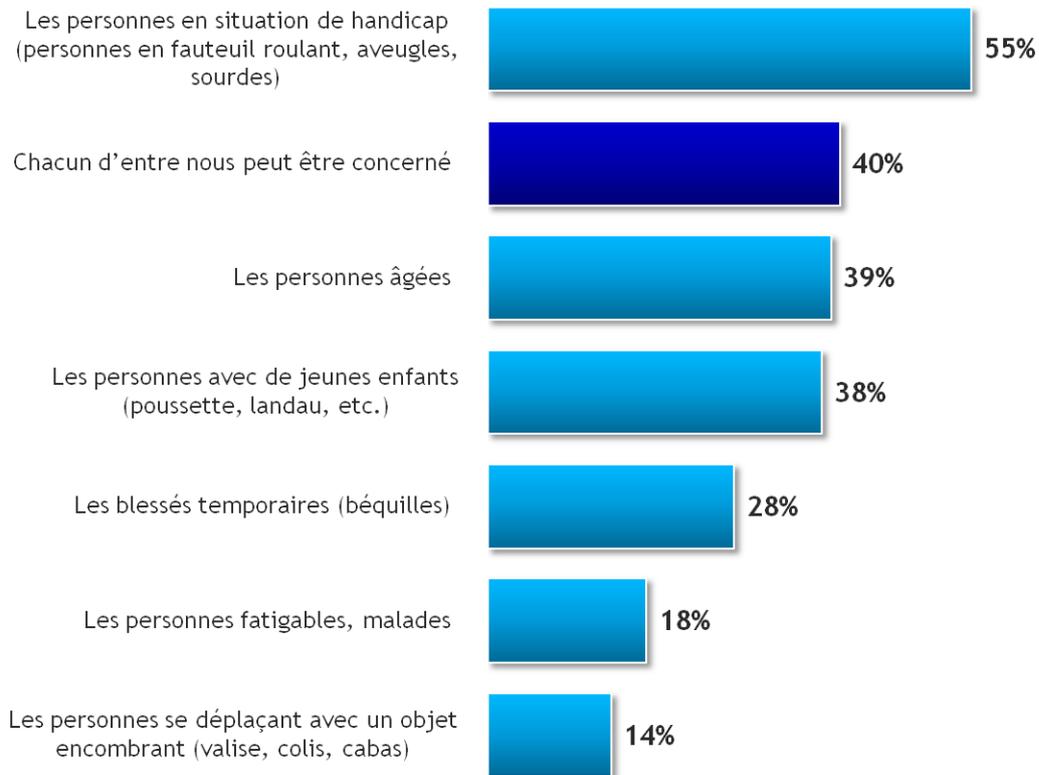
Dans le cas des bâtiments neufs, personne n'a concrètement réussi à prouver qu'il n'était pas possible de rendre une construction neuve accessible pour des raisons techniques! Ce qui apparaît infaisable ou coûteux est en fait plutôt lié à une méconnaissance de la réglementation et à un manque de formation car des solutions techniques existent.

Un bâtiment doit s'adapter aux besoins des hommes, et non l'inverse.

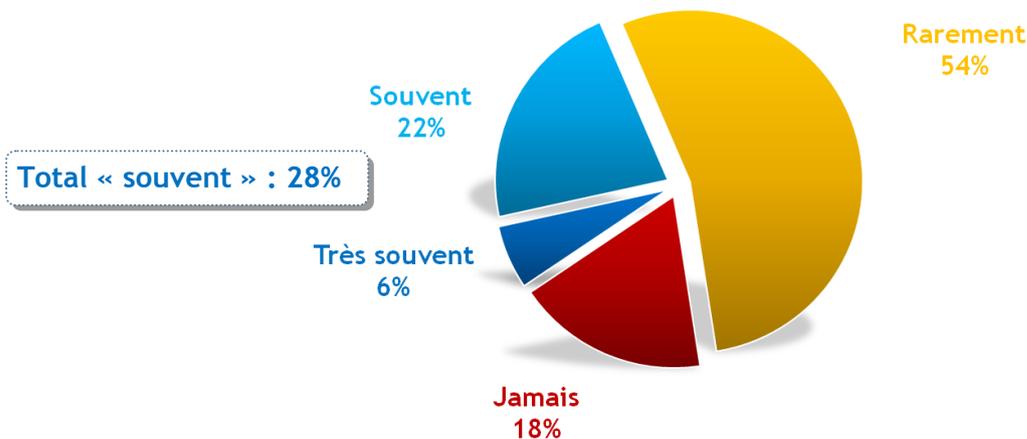
L'APF a pu démontrer devant des cabinets ministériels que tous les projets présentés devant elle pouvaient être accessibles mais qu'il y avait une méconnaissance des solutions techniques et de la réglementation de la part des architectes.

Résultats du sondage IFOP

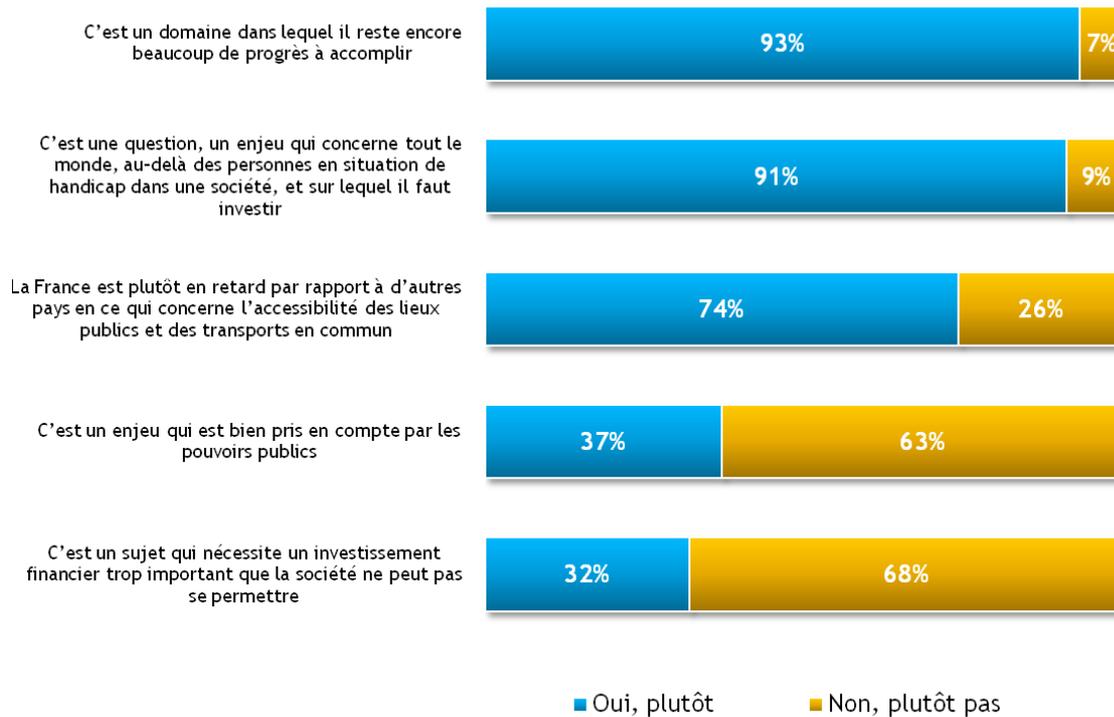
Question : Parmi les catégories de personnes suivantes quelles sont celles qui selon vous peuvent rencontrer des difficultés d'accessibilité dans les bâtiments, les lieux (publics ou non) et les transports ?



Question : Vous-même avez-vous déjà rencontré des difficultés pour entrer dans un bâtiment ou pour emprunter des transports en commun, dans vos déplacements à pied dans la rue pour des raisons d'accessibilité (porte ou trottoir trop étroit, escalier ou marches à monter, obstacle de rue / mobilier urbain...) ?



Question : En pensant à l'accessibilité des bâtiments, des lieux (publics ou non) et des transports en commun, diriez-vous que ... ?



Question : Pour la phrase suivante, diriez-vous que vous êtes d'accord ou non ?



Ville par ville : la mobilisation en région

- **AMIENS** : Cortège de la Maison de la Culture vers la Préfecture de 14h30 à 17h. Infos au 03 22 45 75 00
- **AUCH** : Action devant la cathédrale et la préfecture de 10h30 à 15h30.
- **AUXERRE** : Rassemblement place Surrugue à partir de 17h. Infos au 03 86 46 32 15
- **AVIGNON** : Action boulevard de la République à partir de 14h. Infos au 04 90 16 47 40
- **BEAUVAIS** : Marche à partir de 15h. Infos au 03 44 15 30 07
- **BELFORT** : Action face à la préfecture de 11h à 18h. Infos au 03 84 22 08 47
- **BONNEVILLE** : Action place de la Mairie de 10h30 à 12h30. Infos au 04 50 46 53 53.
- **BORDEAUX** : Opération de sensibilisation devant l'hôtel de ville de 13h à 17h. Infos au 05 56 08 67 30
- **BOURG EN BRESSE** : Sit-in devant la préfecture et le Conseil général à partir de 11h. Infos au 04 74 23 41 59
- **CAEN** : Action rue Robillard à partir de 15h. Infos au 02 31 35 19 40
- **CAHORS** : Action place de la mairie à partir de 14 h. info au 05 65 35 73 03.
- **CHATEAURoux** : Action Place de la République devant la mairie de 11h45 à 13h45. Infos au 02 54 34 13 45
- **CLERMONT-FERRAND** : Rassemblement place de Jaude de 14h à 17h. Infos au 04 70 48 13 60
- **EVREUX** : Distribution de tracts le matin. Marche vers le centre-ville à partir de 13h. Infos au 02 32 28 16 66
- **GRENOBLE** : Action au centre ville. Infos au 04 76 43 13 28.
- **LA ROCHE SUR YON** : Action devant la préfecture de Vendée de 10h30 à 12h. Infos au 02 51 37 03 47
- **LE MANS** : Rassemblement place de la République de 14h à 16h. Infos au 02 43 28 68 46
- **LILLE** : Action Place de la République, face à la préfecture l'après-midi. Infos au 03 20 57 99 84
- **LYON** : Action place Bellecour l'après-midi. Infos au 04 72 43 01 01
- **MARSEILLE** : Rassemblement au Vieux port entre 12h et 16h. Infos au 04 91 79 99 99
- **METZ** : Action de 9h30 à 12h. Infos au 03 87 67 00 54

- **MONTAUBAN** : Conférence de presse le 28/09 à 11 h 00. Infos au : 05 63 63 83 12.
- **MONTARGIS** : Action Place du Pâtis de 9h30 à 16h. Infos au 02 38 43 28 53
- **MONTBELIARD** : Sit-in devant la mairie et la sous-préfecture de 15h à 16h. Infos au 03 81 53 34 33
- **MONTPELLIER** : Action place de la Comédie à partir de 11h30. Infos au 04 67 10 03 25
- **NICE** : Rassemblement place du Palais de Justice de 11h à 13h. Infos au 04 92 07 98 00
- **ORLEANS** : Cortège de la Place du Martroi vers la préfecture à partir de 13h. Infos au 02 38 43 28 53
- **PARIS** : Rassemblement et enterrement de la loi handicap de 2005 place Paul Claudel (à côté du Sénat) de 10h30 à 13h. Infos au 01 40 78 56 59
- **POITIERS** : Action place du marché à partir de 11h, puis place d'Armes l'après-midi. Infos au 05 45 92 96 64
- **QUIMPER, BREST, CHATEAULIN** : Actions lors des permanences parlementaires. Infos au 02 98 90 06 10
- **REIMS** : Action place Royale devant la sous-préfecture de 14h30 à 17h. Infos au 03 26 09 07 11
- **ROUEN** : Action Pont Boieldieu de 10h à 13h. Infos au 02 35 73 25 01
- **STRASBOURG** : Sit-in devant les permanences parlementaires. Infos au 03.88.28.29.30
- **TARBES** : Action place de Verdun de 11h30 à 18h. Infos au 05 62 93 86 07
- **TOULON** : Action de sensibilisation devant le Port et la Mairie de 11h à 16h. Infos au 04 98 01 30 50
- **TOURS** : Rassemblement devant la délégation départemental rue Walvein puis marche jusqu'à la préfecture à partir de 16h. Infos au 02 47 37 60 00
- **TULLE** : Cortège de la Cité administrative à la préfecture de 13h à 17h. Infos au 05 55 24 43 55
- **VANNES** : Sit-in devant la préfecture. Infos au 02 97 47 14 62
- **VENDOME** : Action autour des transports en commun de 7h à 10h. Infos au 02 54 43 04 05
- **VESOUL** : Action au centre-ville de 13h30 à 17h30. Infos au 03 84 75 35 60
- **VIENNE** : Action au centre ville. Infos au 04 76 43 13 28

Revendications : pour une France accessible à tous !

Pour que l'accès à tous pour tous soit respecté en 2015, il faut une mobilisation urgente et des actes concrets ! L'APF demande :

- un plan pluriannuel de soutien financier par l'Etat, qui doit être prévu dans la loi de finances pour 2012 afin de respecter le délai 2015 pour une « France accessible » ;
- la suppression de toute disposition légale ou réglementaire qui remettrait en cause les dispositions de la loi 11 février 2005 sur l'accessibilité ;
- la suppression de toute dérogation dans la mise en accessibilité du neuf ;
- l'intégration du principe de conception universelle dans la législation ;
- la création d'une Agence nationale à l'accessibilité universelle ;
- le respect de la Convention internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées du 7 mars 2007 de l'ONU signée et ratifiée par la France.

L'APF appelle également les candidats à l'élection présidentielle de 2012 à se prononcer publiquement sur la conception universelle et le programme qu'ils proposent pour une France accessible à tous en 2015.

➤ **Création d'une Agence nationale à l'accessibilité universelle**

Au-delà de l'observatoire à l'accessibilité et à la conception universelle qui, par définition ne peut faire qu'observer, et qui manque cruellement de moyens pour sa mission, l'APF revendique toujours la création d'une Agence Nationale à l'Accessibilité Universelle pour valoriser les pratiques innovantes, soutenir les initiatives pertinentes, stimuler les énergies, et permettre ainsi de créer une synergie vertueuse pour tous les acteurs.

Une telle Agence Nationale pourrait ainsi avoir plusieurs objets :

- Une mission politique : veiller à l'application homogène et coordonnée des dispositifs (commissions communales, schémas directeurs d'accessibilité, etc.), recenser les données et promouvoir les bonnes pratiques.
- Une agence de financement de travaux de mise en accessibilité : destinée aux collectivités territoriales, et aux maîtres d'ouvrage privés (par exemple et entre autres les cabinets médicaux et paramédicaux, etc.) ; et dont les fonds seraient constitués à partir des sanctions financières pour les acteurs ne mettant pas en place les dispositifs (à l'instar de ce qui existe pour l'emploi avec l'AGEFIPH et le FIPHFP).
- Un centre national de ressources et d'information :
 - o Mutualiser tous les savoirs, expertises et pratiques de l'accessibilité, et en assurer la diffusion auprès de tout acteur en quête de réponse ; recenser, créer et diffuser des outils méthodologiques pour les élus, les techniciens, les maîtres d'ouvrages, et les particuliers.
 - o Créer des outils d'acculturation, et d'appropriation de la matière accessibilité pour les collectivités territoriales.